

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE PREMIER

Substituer à la date :

« 31 décembre »

la date :

« 1<sup>er</sup> juin ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli faisant coïncider la clause de caducité de l'état d'urgence avec la fin de cet état d'urgence prévu par le présent texte. Il s'agit d'un entre-deux permettant que cet état d'urgence ne se prolonge pas au delà du raisonnable.